

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande de l'association « Petits Sabots et Grandes Oreilles » de fermeture à la circulation dans la rue des Plaines sur la partie gauche dans le sens Bourg- Béjure dans le cadre de l'organisation du vide-grenier prévu le dimanche 09 juin 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'organisation du vide- grenier, la rue des Plaines (VC n° 05) dans le sens « Bourg – Béjure » sera fermée à la circulation le dimanche 09 juin 2024 sur le côté gauche de cette rue.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- L'association « Petits Sabots et Grandes Oreilles ».
-

Fait à PRADINES, le 30/04/2024.

Le Maire,
Charles BRUN.

